

[www.ecologie-radicale.org](http://www.ecologie-radicale.org)

« la voix de la résistance »

Gérard CONDORCET

le dimanche 16 décembre 2007

TEL 06 76 99 84 65

Races, sexes, espèces et principe d'égalité.

A la fin de la décennie 1960, une étude de psychométrie fit scandale aux USA parce qu'elle tendait à révéler des différences de quotients intellectuels entre les ethnies asiatiques, européennes et africaines.

Quelques racistes pensèrent y trouver la justification de leurs préjugés intuitifs sur l'inégalité des races, mesurée ici par des tests et confirmée par la lecture de l'Histoire qui vit les uns dominer les autres et non l'inverse.

Les militants des droits de l'homme (dont je suis) s'insurgèrent et remirent en cause au nom de la raison et de l'éthique la valeur scientifique de ces études.

Sur ce point, après avoir partagé un temps cette indignation, puisque le racisme ne sera jamais qu'une abjection, je dégage l'éthique et le principe d'égalité de toute considération subalterne sur la notion de performances.

Le postulat moral qui n'a pas besoin de se démontrer car il se suffit à lui-même est celui de l'égalité des êtres humains par-delà leurs caractéristiques physiques ou mentales.

Mais qu'est-ce que l'égalité et quelle exigence implique-t-elle ?

Pour les esprits superficiels, égalité implique identité des talents, des performances, des aptitudes.

Pour eux, si les talents, les aptitudes, les capacités diffèrent, il n'y a plus égalité.

Egalité et identité sont indissociables pour ces observateurs peu conséquents.

Et s'il advenait qu'un jour, une démonstration scientifique imparable révélait des différences d'aptitudes entre des groupes d'homme, faudrait-il en déduire qu'ils cessent d'être égaux ?

Au sein d'un groupe apparemment homogène, faut-il mesurer le principe d'égalité entre les individus en fonction de leurs résultats à tel ou tel test intellectuel, physiologique, génétique ?

Et s'il existe des différences d'aptitudes, quel sera le groupe ou l'individu élu ?

Celui qui peut courir plus vite, nager plus loin, sauter plus haut, résoudre plus aisément un problème mathématique, réaliser la plus belle œuvre d'art, composer des symphonies de haute inspiration ? . . .

D'autres commentateurs s'interrogent sur les différences liées au sexe et comparent les présumées performances masculines, de force, d'agressivité, de rationalité, et les qualités féminines d'écoute, d'intuitions, d'analyse.

Immédiatement, d'autres s'insurgent à l'encontre de ce qu'ils perçoivent comme une tentative de justification des hiérarchies sociales traditionnelles entre hommes et femmes.

Tout ceci tient à une erreur fondamentale du postulat : égalité exige identité.

Le principe d'égalité entre les individus, les peuples, les sexes, les ethnies ne tient aucunement à une identité d'aptitudes et de compétences dans tel ou tel secteur spécifique, discriminant à un moment donné du développement d'une société, mineur à un stade ultérieur.

Indéniablement, dans la société de nature, dans la préhistoire humaine, la force musculaire privilégiait l'individu et le groupe qui en étaient dotés. Ce trait devient secondaire dans nos

sociétés où la puissance des neurones apparaît davantage discriminante pour gravir la hiérarchie sociale.

Pour nous, écologistes, le principe d'égalité de droits et de dignité ne tient en rien aux aptitudes reçues en héritage avec le code génétique. Les performances, les talents, ou leur absence n'y changent rien.

Un enfant en bas âge, un vieillard sénile, un homme doté d'un Q.I. faible n'ont pas moins de droits et de dignité potentiels qu'un éminent penseur. La puissance musculaire, si essentielle dans une société primitive, l'excellence cognitive et plus encore l'absence de tout scrupule moral pour dominer dans notre société ploutocratique, ne justifient pas une hiérarchie dans l'ordre du droit et de la dignité.

Nous reconnaissons l'équivalence des intérêts et fondons autrement le principe d'égalité.

Ce qui conduit à reconnaître droit et dignité à un être tient à sa capacité à éprouver le principe du plaisir déplaisir.

Dès lors, cette égalité embrasse

Tous les êtres sensibles par-delà les appartenances à un groupe quelconque. Le principe transcende les races et même les espèces, impliquant un changement total du rapport à l'autre, ce dissemblable égal, cet autrui que nous reconnaissons en sa qualité définitive d'être vivant sensible.

S'il est dissemblable, il n'en participe pas moins de l'unité profonde du vivant et à ce titre nous lui sommes proche par notre condition universelle d'êtres sensibles.

Cette éthique nouvelle « biocentrique », élargit le cercle de l'empathie et appelle une mutation comportementale envers nos congénères humains et envers les autres espèces animales. Le biocentrisme s'oppose à l'anthropocentrisme et nullement à ce que les réactionnaires inquiétants pensent insulter sous la dénomination de « Droit-de-l'hommeisme ».

Nous ne remettons pas en cause les acquis civilisateurs des Droits de l'Homme. Nous invitons à amplifier la prise de conscience pour inclure tous les êtres sensibles dans le champ du droit. Ainsi, l'abolition de la torture, de l'esclavage, de la peine de mort annonce celle des actes de violence et de cruauté envers les autres espèces.

Rejetons dans la poubelle de l'Histoire : racisme, sexisme, spécisme !

Car, la question n'est pas : peut-il raisonner ? ou, peut-il courir ? Mais simplement : peut-il souffrir ?

Se préoccuper de reconnaître le droit des animaux non humains apparaît aussi vain aux conformistes avachis de notre temps qu'il apparaissait vain de s'interroger sur le droit des noirs dans les plantations du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Il sera toujours plus confortable de s'offusquer des préjugés de nos grands-pères, que les meilleurs, les plus révolutionnaires de nos pères ont abattus, que de contester les préjugés du troupeau d'aujourd'hui.

Gérard CONDORCET  
CONVENTION VIE ET NATURE POUR UNE ECOLOGIE RADICALE.